

**BNP PARIBAS**

ex: Sci

RELEVÉ DE PORTEFEUILLE

Page 1/1

ETABLI AU 31 décembre 2010

PARIS VILLETTE
105, RUE DE FLANDRE,
75019 PARIS 19EME
Tél. : 0 820 820 001
Fax : 01 53 26 84 79

02193 00827

092345010604



SCI MICHEL THOMAS
M THIBAUT THOMAS
9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN

Compte d'instruments financiers : 30004 00827 18121579242 42**Compte espèces :**

AGENCE : PARIS VILLETTE (00827)

RIB : 30004 00827 00021579242 42

IBAN : FR76 3000 4008 2700 0215 7924 242

Code de la valeur	Valeur Catégorie et désignation	(1)	Quantité ou montant investi	Cours unitaire (2)	Estimation globale	% (3)
	TOTAL DE VOTRE PORTEFEUILLE				259 477	100,00
	TRESORERIE				259 477	100,00
FR0010116343	BNP PARIBAS TRESOR.C FCP 3DEC	FP	1 132	229,22	259 477	100,00

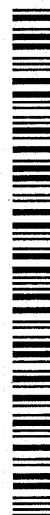
Le présent relevé de portefeuille est établi sauf erreur ou omission et sous réserve du dénouement des éventuelles opérations en cours. De convention expresse, les écritures sont réputées approuvées de votre part, sauf réserves formulées auprès de votre agence dans le délai d'un mois de son édition.

(1) *Forme des titres ou particularités : N = Nominative ; P = au porteur ; E = titre en dépôt à l'étranger ; F = Franco,*

(2) *Fraction courue du coupon incluse, s'il y a lieu,*

(3) *Pourcentage de chaque ligne par rapport au total.*

Papier issu de forêts gérées durablement - 100 % PEFC - PEFC/10-31-1493





19 MARS 2010

Opérations sur valeurs mobilières
et revenus de capitaux mobiliers 2009

02193 00827



Agence : PARIS VILLETTE (00827)

→ Gabriel HEAU / M^{me} HEAU
mail du 21/03/10

Compte de référence : 30004 00827 00021579242 42

Identification fiscale :

SCI MICHEL THOMAS

67 BOULEVARD EXELMANS
75016 PARIS

SCI MICHEL THOMAS
M THIBAUT THOMAS
9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN

Montants en EUROS

2 REVENUS DES VALEURS ET CAPITAUX MOBILIERES

Produits de placement soumis aux prélèvements libératoires	EE
Produits distribués soumis aux prélèvements libératoires	DA
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40%	DC
Montant des revenus de valeurs mobilières et distributions non éligibles à l'abattement de 40%	TS
Montant des produits éligibles à l'abattement de 40%, perçus dans un PEA	GR
Montant des produits de titres non cotés éligibles à l'abattement de 40%, perçus dans un PEA	FU
Montant des produits de titres non cotés non éligibles à l'abattement de 40%, perçus dans un PEA	TS
Montant des crédits d'impôt sur titres non cotés étrangers inscrits sur un PEA	TA
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement (crédit d'impôt inclus)	TR*
Revenus des lignes DC, TS, TR, déjà soumis aux prélèvements sociaux, sans CSG déductible	CG
Revenus des lignes DC, TS, TR, déjà soumis aux prélèvements sociaux, avec CSG déductible	BH
Crédits d'impôt non restituables	AB
Autres crédits d'impôt restituables	BG

* Vous reporter au verso de la notice d'accompagnement ci-jointe.

3 PLUS-VALUES ET GAINS DIVERS - AUTRES GAINS TAXABLES A UN TAUX FORFAITAIRE

Gains des sociétés de capital-risque taxables à 18 %	VL
--	----

Pour information

Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu ou de l'impôt sur les sociétés (montant brut) :

Montant net payé :

Droits de garde :

Montant brut des produits de placement soumis à prélèvement forfaitaire libératoire (EE) :

Montant prélèvement :

Montant brut des produits distribués soumis à prélèvement forfaitaire libératoire (DA) :

Valeurs françaises imposables OSBL :

Revenus de valeurs étrangères n'ouvrant pas droit à abattement :

Montant total des cessions : 29887

Créances, dépôts, cautionnements et comptes courants n'ouvrant pas droit à abattement (TR)

Option pour le prélèvement non exercée

Produits ou gains :

dont plus-values sur TCN :

Pertes :

Produits soumis à l'IR ayant fait l'objet d'une retenue à la source des prélèvements sociaux :

Sociétés de capital-risque Distributions exonérées :

Répartitions de FCPR ou distributions de SCR pour lesquels les contributions sociales ont déjà été prélevées :

Plan d'Epargne en Actions Compte n°

Date d'ouverture du plan :

Date du 1er retrait :

Clôture avant 5 ans, ou après 5 ans en cas de perte :

Montant cumulé des versements :

Valeur liquidative à la date de la clôture du plan :

Plan d'Epargne Populaire Compte n°

Date d'ouverture du PEP :

Clôture avant 8 ans (cas de force majeure) Produits exonérés :

Produits de PEP pour lesquels les contributions sociales ont déjà été prélevées :

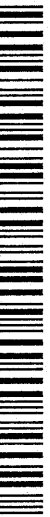
Page 1/3

1/3 IFU10 08822 00827 340403817229 000

005431315255

0825300010005

SIFUIFUNIOVPEC1401



Agence : PARIS VILLETTE (00827)

02193 00827

SCI MICHEL THOMAS

19 MARS 2010

Compte de référence : 30004 00827 00021579242 42

Aide à la déclaration des plus-values ou profits réalisés en 2009
(formulaire n° 2074)

Si vous devez remplir cette déclaration n° 2074 à raison des plus-values ou profits réalisés en 2009, vous trouverez ci-dessous les informations dont nous disposons. Il vous appartiendra de les reporter dans le formulaire n° 2074 après prise en compte, le cas échéant, des opérations de même nature réalisées par l'intermédiaire d'autres établissements.

403, 524, 603, 604 : BNP Paribas, 16 Boulevard des Italiens - 75009 Paris

401	Toutes vos plus-values sur valeurs mobilières ont été calculées par vos intermédiaires financiers et vous avez réalisé au moins une opération particulière	
404	Cessions	29887
405	Plus ou moins-values	+ 3317

OU

523	Résultats déterminés directement par les intermédiaires financiers ou par personnes interposées	
525	Gain	3317
525	Perte	

600	Clôture de PEA		
602	Date d'ouverture du PEA :		
605	PEA : clôture, retrait ou rachat réalisé entre 2 et 5 ans (imposition au taux de 18%)		605 PEA : clôture, retrait ou rachat réalisé avant 2 ans (imposition au taux de 22,5%)
606	Valeur liquidative		606 Valeur liquidative
607	Total des versements		607 Total des versements
608	Résultat (gain ou perte)		608 Résultat (gain ou perte)
614	Imposition au taux de 18%		615 Imposition au taux de 22,5%
616	PEA : clôture après 5 ans		
606	Valeur liquidative		
607	Total des versements		
617	Résultat (perte nette)		

905	Marchés à terme et d'options négociables, bons d'option (opérations réalisées en France)		
	Gain net		Perte nette

906	Fonds Communs d'Intervention sur les Marchés à Terme (FCIMT) (ligne 705 ou justificatif du teneur de compte)		
	Gain net		Perte nette



Justificatif à produire aux services fiscaux (*)
Opérations sur valeurs mobilières et revenus de capitaux mobiliers

19 MARS 2010

DESIGNATION		DU PAYEUR	DU BENEFICIAIRE	
Nom, prénoms ou raison sociale		BNP PARIBAS	SCI MICHEL THOMAS	
Complément d'adresse				
N°, nature et nom de la voie		16 BOULEVARD DES ITALIENS	67 BOULEVARD EXELMANS	
Commune		PARIS	PARIS	
Code postal		75009	75016	
N° SIRET au 31.12.2009		66204244900014	Code bénéficiaire	B
N° SIRET au 31.12.2008 (en cas de changement)			Les renvois 2AB, 2BG, 2DH, 2EE et 8TA correspondent aux lignes de la déclaration n° 2042 ou 2042 C	
INFORMATIONS GENERALES		COMPLEMENTS D'IDENTIFICATION		
Période de référence		Date de naissance ou N° SIRET	37879899500015	
Guichet		Commune de naissance (code)	000	
Réf. du compte ou n° de contrat	00827-00021579242	Commune de naissance (libellé)		
C. d'impôt (hors PEA)	2AB	Département (code)		
Crédit d'impôt sur titres non cotés étrangers détenus dans un PEA(1)	8TA	Nom marital		
Autres crédits d'impôt restituables	2BG	Produits des contrats d'assurance-vie et de bons de capitalisation bénéficiant de l'abattement prévu à l'article 125-0 A du CGI et soumis au prélèvement libératoire	2DH	
Information facultative : montant des plus-values de cessions de valeurs mobilières				
		Autres produits soumis à prélèvement libératoire	2EE	

(*) Ce document doit être joint à la déclaration de revenus sauf en cas de télédéclaration où il doit simplement être conservé.

(1) Ce crédit d'impôt ne peut être utilisé que pour la fraction se rapportant aux produits imposables auxquels il s'attache.

BNP PARIBAS - S.A. au capital de 2 370 563 528 euros - Siège social : 16, boulevard des Italiens - 75009 Paris - Immatriculée sous le n° 662 042 449 R.C.S. Paris
Identifiant C.E. FR76 662 042 449 - ORIAS n° 07 022 735 - Centre de Relations Clients : 0 820 820 001 (0,12 euro/mn) - www.bnpparibas.net

A découper

LE 23.02.2010



BNP PARIBAS

SCI MICHEL THOMAS
67 BOULEVARD EXELMANS
75016 PARIS

Justificatif des plus-values ou profits réalisés en 2009

A joindre, le cas échéant, à votre déclaration de revenus - imprimé n° 2042 - ou de plus-values - imprimé n° 2074

Agence : PARIS VILLETTE (00827)

Compte de référence : 30004 00827 00021579242 42

Montants en EUROS

Valeurs mobilières	Montant total des cessions : 29887 Montant brut cessions valeurs mobilières : 29887 Prix de revient global : 26571	Montant net cessions valeurs mobilières : 29887 Gain net ou perte nette : + 3317
Clôture PEA	Avant 2 ans Valeur liquidative (incluse dans le montant total des cessions) : Montant cumulé des versements :	Gain net ou perte nette :
	Entre 2 et 5 ans Valeur liquidative (incluse dans le montant total des cessions) : Montant cumulé des versements :	Gain net ou perte nette :
	Après 5 ans Valeur liquidative (incluse dans le montant total des cessions) : Montant cumulé des versements :	Perte nette :
Marchés à terme, d'options négociables et bons d'option : opérations réalisées en France		Gain net ou perte nette :
Fonds Communs d'Intervention sur les Marchés à Terme (FCIMT)		Gain net ou perte nette :

**BNP PARIBAS****RELEVÉ DE PORTEFEUILLE**

Page 1/1

ETABLI AU 31 décembre 2009

22 JAN. 2010

PARIS VILLETTE

105, RUE DE FLANDRE,

75019 PARIS 19EME

Tél. : 0 820 820 001

Fax : 01 53 26 84 79

02193 00827



*π -> Cabinet HENAU / 17^{ème} HENAU
mail du 24/01/10.*

SCI MICHEL THOMAS
M THIBAUT THOMAS
9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN

Compte d'instruments financiers : 30004 00827 18121579242 42**Compte espèces :**

AGENCE : PARIS VILLETTE (00827)

RIB : 30004 00827 00021579242 42

IBAN : FR76 3000 4008 2700 0215 7924 242

Code de la valeur	Valeur Catégorie et désignation	(1)	Quantité ou montant investi	Cours unitaire (2)	Estimation globale	% (3)
	TOTAL DE VOTRE PORTEFEUILLE				235 760	100,00
	TRESORERIE				235 760	100,00
FR0010116343	BNP PARIBAS TRESORERIE C FCP	FP	1 032	228,45	235 760	100,00

Le présent relevé de portefeuille est établi sauf erreur ou omission et sous réserve du dénouement des éventuelles opérations en cours. De convention expresse, les écritures sont réputées approuvées de votre part, sauf réserves formulées auprès de votre agence dans le délai d'un mois de son édition.

(1) *Forme des titres ou particularités : N = Nominative ; P = au porteur ; E = titre en dépôt à l'étranger ; F = Franco,*

(2) *Fraction courue du coupon incluse, s'il y a lieu,*

(3) *Pourcentage de chaque ligne par rapport au total.*





BNP PARIBAS

RELEVÉ DE PORTEFEUILLE

Page 1/1

ETABLI AU 31 décembre 2008

PARIS VILLETTE
105, RUE DE FLANDRE,
75019 PARIS 19EME
Tél. : 0 820 820 001
Fax : 01 53 26 84 79

02193 00827



SCI MICHEL THOMAS
M THIBAUT THOMAS
9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN

π → Cahier HEAU / M. HEAU
maî du 08/02/09.

Compte d'instruments financiers : 30004 00827 18121579242 42

Compte espèces :

AGENCE : PARIS VILLETTE (00827)

RIB : 30004 00827 00021579242 42

IF : FR76 3000 4008 2700 0215 7924 242

Code de la valeur	Valeur Catégorie et désignation	(1)	Quantité ou montant investi	Cours unitaire (2)	Estimation globale	% (3)
	TOTAL DE VOTRE PORTEFEUILLE				263 308	100,00
	TRESORERIE				263 308	100,00
FR0010116343	BNP PARIBAS TRESORERIE C FCP	FP	1 164	226,21	263 308	100,00

Le présent relevé de portefeuille est établi sauf erreur ou omission et sous réserve du dénouement des éventuelles opérations en cours. De convention expresse, les écritures sont réputées approuvées de votre part, sauf réserves formulées auprès de votre agence dans le délai d'un mois de son édition.

(1) Forme des titres ou particularités : N = Nominative ; P = au porteur ; E = titre en dépôt à l'étranger ; F = Franco,

(2) Fraction courue du coupon incluse, s'il y a lieu,

(3) Pourcentage de chaque ligne par rapport au total.



Agence : **PARIS VILLETTE**
 105, RUE DE FLANDRE,
 75019 PARIS 19EME

 TEL : 0 820 82 00 01
 FAX : 01 53 26 84 79

*π -> Cahier HEAU / D - HEAU
 mail du 28/01/08 -*


02193 00827 48

SCI MICHEL THOMAS

 M THIBAUT THOMAS
 9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN

34410 SERIGNAN

Compte d'instruments financiers : 00827 18121579242
Compte espèces

Agence PARIS VILLETTE (00827)

RIB : 30004 00827 00021579242 42

IBAN : FR76 3000 4008 2700 0215 7924 242

Code de la valeur	Valeur Catégorie et désignation	(1)	Quantité ou montant investi	Cours unitaire (2)	Estimation globale	% (3)
FR0010116343	TOTAL DE VOTRE PORTEFEUILLE				253 158	100,00
	TRESORERIE				253 158	100,00
	BNP PARIBAS TRESORERIE C FCP	FP	1 164	217,49	253 158	100,00

Le présent relevé de portefeuille est établi sauf erreur ou omission et sous réserve du dénouement des éventuelles opérations en cours. De convention expresse, les écritures sont réputées approuvées de votre part, sauf réserves formulées auprès de votre agence dans le délai d'un mois de son édition.

1) Forme des titres ou particularités : N = nominative ; P = au porteur ; E = titres en dépôt à l'étranger ; F = franco.

(2) Fraction courue du coupon incluse, s'il y a lieu.

(3) Pourcentage de chaque ligne par rapport au total.

24 JAN. 2007

 Agence : PARIS VILLETTE
 105, RUE DE FLANDRE,
 75019 PARIS 19EME


02193 00827 48

SCI MICHEL THOMAS

 TEL.: 0 820 82 00 01
 FAX : 01 53 26 84 79

*Tr. Cahier HEAUMHEAU
 mail du 25/01/07*

67 BOULEVARD EXELMANS

75016 PARIS

Compte d'instruments financiers : 00827 18121579242

Compte espèces

 Agence PARIS VILLETTE (00827)
 RIB : 30004 00827 00021579242 42
 IBAN : FR76 3000 4008 2700 0215 7924 242

Code de la valeur	Valeur Catégorie et désignation	(1)	Quantité ou montant investi	Cours unitaire (2)	Estimation globale	% (3)
	TOTAL DE VOTRE PORTEFEUILLE				244 068	100,00
	TRESORERIE				244 068	100,00
FR0010116343	BNP PARIBAS TRESORERIE C FCP	FP	1 164	209,68	244 068	100,00

Le présent relevé de portefeuille est établi sauf erreur ou omission et sous réserve du dénouement des éventuelles opérations en cours. De convention expresse, les écritures sont réputées approuvées de votre part, sauf réserves formulées auprès de votre agence dans le délai d'un mois de son édition.

- 1) Forme des titres ou particularités : N = nominative ; P = au porteur ; E = titres en dépôt à l'étranger ; F = franco.
 (2) Fraction courue du coupon incluse, s'il y a lieu.
 (3) Pourcentage de chaque ligne par rapport au total.

23 MARS 2006

Opérations sur valeurs mobilières
 et revenus de capitaux mobiliers 2005

02193 00827



Agence : PARIS VILLETTE (00827)

*Mr Michel THOMAS / M. THOMAS
 mail du 11/04/06*

SCI MICHEL THOMAS
67 BOULEVARD EXELMANS
75016 PARIS 0731

Compte de référence : 30004 00827 00021579242 42

Identification fiscale :

SCI MICHEL THOMAS

67 BOULEVARD EXELMANS
75016 PARIS

Montants en EUROS

2 REVENUS DES VALEURS ET CAPITAUX MOBILIERES

Produits de placement soumis aux prélèvements libératoires	EE
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 50%	DC
Montant des revenus de valeurs mobilières et distributions non éligibles à l'abattement de 50%	TS
Montant des produits éligibles à l'abattement de 50%, perçus dans un PEA	GR
Montant des produits de titres non cotés éligibles à l'abattement de 50%, perçus dans un PEA	FU
Montant des produits de titres non cotés non éligibles à l'abattement de 50%, perçus dans un PEA	TS
Montant des crédits d'impôt sur titres non cotés étrangers inscrits sur un PEA	TA
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement (crédit d'impôt inclus)	TR *
Revenus, indiqués lignes DC, TS, TR, pour lesquels les contributions sociales ont déjà été prélevées	CG
Montant total des crédits d'impôt	AB

* Vous reporter au verso de la notice d'accompagnement ci-jointe.

3 PLUS-VALUES ET GAINS DIVERS - AUTRES GAINS TAXABLES A UN TAUX FORFAITAIRE

Gains des sociétés de capital-risque taxables à 16 %	VL
--	----

Pour information

Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu ou de l'impôt sur les sociétés (montant net) :

Montant net payé : Droits de garde :

Montant brut soumis à prélèvement forfaitaire libératoire (EE) :

Montant prélèvement :

Valeurs françaises imposables OSBL :

Revenus de valeurs étrangères n'ouvrant pas droit à abattement :

Montant total des cessions : 68175

Créances, dépôts, cautionnements et comptes courants n'ouvrant pas droit à abattement (TR)

Option pour le prélèvement non exercée

Produits ou gains : dont plus-values sur TCN :

Pertes :

Sociétés de capital-risque Distributions exonérées :

Répartitions de FCPR ou distributions de SCR pour lesquels les contributions sociales ont déjà été prélevées :

Plan d'Epargne en Actions Compte n°

Date d'ouverture du plan :

Date du 1er retrait :

Clôture avant 5 ans, ou après 5 ans en cas de perte :

Montant cumulé des versements :

Valeur liquidative à la date de la clôture du plan :

Plan d'Epargne Populaire Compte n°

Date d'ouverture du PEP :

Clôture avant 8 ans (cas de force majeure) Produits exonérés :

Produits de PEP pour lesquels les contributions sociales ont déjà été prélevées :



née 2005

Justificatif à produire aux services fiscaux
Opérations sur valeurs mobilières et revenus de capitaux mobiliers

23 MARS 2006

DESIGNATION		DU PAYEUR	DU BENEFICIAIRE	
Nom, prénoms ou raison sociale		BNP PARIBAS	SCI MICHEL THOMAS	
Complément d'adresse				
N°, nature et nom de la voie		16 BOULEVARD DES ITALIENS	67 BOULEVARD EXELMANS	
Commune		PARIS	PARIS	
Code postal		75009	75016	
N° SIRET AU 31.12.2003		66204244900014	Code bénéficiaire	B
N° SIRET AU 31.12.2002 (en cas de changement)			Les renvois 2AB, 2DH, 2EE correspondent aux lignes de la déclaration n° 2042	
INFORMATIONS GENERALES			COMPLEMENTS D'IDENTIFICATION	
Période de référence			Date de naissance ou N° SIRET	37879899500015
Quichet			Commune de naissance (code)	000
Réf. du compte ou n° de contrat		00827 00021579242	Commune de naissance (libellé)	
Crédit d'impôt (hors PEA)	2AB		Département (code)	
dont sur les revenus de valeurs étrangères			Nom marital	
Crédit d'impôt sur titres non cotés étrangers détenus dans un PEA(1)	8TA		Produits des contrats d'assurance-vie et de bons de capitalisation bénéficiant de l'abattement prévu à l'article 125-0 A du CGI et soumis au prélèvement libératoire	2DH
Information facultative : montant des plus-values de cessions de valeurs mobilières				
			Autres produits soumis à prélèvement libératoire	2EE

(1) Ce crédit d'impôt ne peut être utilisé que pour la fraction se rapportant aux produits imposables auxquels il s'attache

Agence : PARIS VILLETTE

105, RUE DE FLANDRE,

75019 PARIS 19EME

Titre Calme/HEAU/12^e HEAU
mail du 27/01/06.

TEL: 0 820 82 00 01

FAX : 01 53 26 84 79



02193 00827 48

SCI MICHEL THOMAS

67 BOULEVARD EXELMANS

75016 PARIS

0731

Compte d'instruments financiers : 00827 18121579242

Compte espèces

Agence PARIS VILLETTE (00827)

RIB : 30004 00827 00021579242 42

IBAN : FR76 3000 4008 2700 0215 7924 242

Code de la valeur	Valeur Catégorie et désignation	(1)	Quantité ou montant investi	Cours unitaire (2)	Estimation globale	% (3)
	TOTAL DE VOTRE PORTEFEUILLE				227 255	100,00
	TRESORERIE				227 255	100,00
FR0010116343	BNP PARIBAS TRESORERIE C FCP	FP	1 111	204,55	227 255	100,00

Le présent relevé de portefeuille est établi sauf erreur ou omission et sous réserve du dénouement des éventuelles opérations en cours. De convention expresse, les écritures sont réputées approuvées de votre part, sauf réserves formulées auprès de votre agence dans le délai d'un mois de son édition.

1) Forme des titres ou particularités : N = nominative ; P = au porteur ; E = titres en dépôt à l'étranger ; F = franco.

(2) Fraction courue du coupon incluse, s'il y a lieu.

(3) Pourcentage de chaque ligne par rapport au total.

FP 1378 - 11.2005



OPERATION SUR TITRES

AGENCE : PARIS VILLETTE
105 AVENUE DE FLANDRE
PARIS
75019

Tél. : 0 820 820 001

Fax. : 01 53 26 84 79

02193 00827



SCI MICHEL THOMAS
67 BOULEVARD EXELMANS
75016 PARIS 0731

COMPTE D'INSTRUMENTS FINANCIERS : 00827 18121579242

*pi - Calvire/HEAU/MICHEAU
mail du 09/02/10
unite Rol Velu 05/02/10.*

th.

Compte espèces

Agence : PARIS VILLETTE (00827)

RIB : 30004 00827 00021579242 42

IBAN : FR76 3000 4008 2702 1579 2424 264

B

Le 29 janvier 2005

Objet : BNPP TRESOR.C FCP
INFORMATION

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que la Sicav BNP MONE COURT TERME C a fait l'objet d'une fusion avec le Fonds Commun de Placement BNP PARIBAS TRESORERIE C.

Il a été procédé à l'échange de vos actions sur la base des valeurs liquidatives déterminées le 25.01.2005. Les valeurs liquidatives des actions BNP MONE COURT TERME C et des parts BNP PARIBAS TRESORERIE C étaient respectivement de EUR 2683,57 et EUR 201,26 à cette même date.

Nous détenons pour votre compte, après l'opération :

640 BNPP TRESOR.C FCP Code Valeur : FR0010116343

Le prix d'acquisition des titres anciens est reporté sur les titres nouveaux et l'imposition interviendra lors de la vente des titres reçus en échange.

Pour de plus amples informations, votre chargé d'affaires se tient à votre disposition.

Nous vous prions d'accepter, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le service Titres



Opérations sur valeurs mobilières
et revenus de capitaux mobiliers 2004

02193 00827



Agence : **PARIS VILLETTE (00827)**

→ Act. de l'agence / 1125 nouvelle mail du 16/02/05
→ 1125 HEQU mail du 16/02/05

SCI MICHEL THOMAS
67 BOULEVARD EXELMANS
75016 PARIS 0731

Compte de référence : **30004 00827 00021579242 42**

Identification fiscale :

SCI MICHEL THOMAS

67 BLD EXELMANS
75016 PARIS

Montants en EUROS

2 REVENUS DES VALEURS ET CAPITAUX MOBILIERS

Produits de placement soumis aux prélèvements libératoires	EE
Revenus des actions et parts ouvrant droit à abattement (avoir fiscal inclus)	DC
Revenus imposables des actions et parts non cotées détenues dans un PEA (avoir fiscal inclus)	FU *
Revenus de valeurs mobilières et distributions n'ouvrant pas droit à abattement (avoir fiscal ou crédit d'impôt inclus)	TS
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement (crédit d'impôt inclus)	TR *
Revenus, indiqués lignes DC, TS, TR, pour lesquels la CSG, la CRDS et le prélèv. soc. de 2 % ont déjà été prélevés	CG
Montant total des avoirs fiscaux et des crédits d'impôt	AB

* Vous reporter au verso de la notice d'accompagnement ci-jointe.

3 PLUS-VALUES ET GAINS DIVERS - AUTRES GAINS TAXABLES A UN TAUX FORFAITAIRE

Gains des sociétés de capital-risque taxables à 16 %	VL
--	-----------

Pour information

Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu ou de l'impôt sur les sociétés (montant net) :

Montant net payé :	Droits de garde :	
Montant brut soumis à prélèvement forfaitaire libératoire (EE) :		Montant prélèvement :
Valeurs françaises imposables OSBL :		
Revenus de valeurs étrangères n'ouvrant pas droit à abattement :		

Montant total des cessions : 15913

Créances, dépôts, cautionnements et comptes courants n'ouvrant pas droit à abattement (TR)

Option pour le prélèvement non exercée

Produits ou gains :	dont plus-values sur TCN :	Pertes :
---------------------	----------------------------	----------

Sociétés de capital-risque Distributions exonérées :

Répartitions de FCPR ou distributions de SCR déjà soumises à CSG, CRDS et prélèvement social de 2 % (CG) :

Plan d'Epargne en Actions	Compte n°	Date d'ouverture du plan :
----------------------------------	-----------	----------------------------

Date du 1er retrait :

En cas de clôture avant 5 ans - Montant cumulé des versements :

Valeur liquidative à la date de la clôture du plan :

Revenus (avoir fiscal inclus) des titres non cotés inscrits dans un PEA (FU)* :

Plan d'Epargne Populaire	Compte n°	Date d'ouverture du PEP :
---------------------------------	-----------	---------------------------

Clôture avant 8 ans (cas de force majeure) Produits exonérés :

Produits de PEP déjà soumis à CSG, CRDS et prélèvement social de 2 % (CG) :

IFU10 08822 00827 340403817229 000

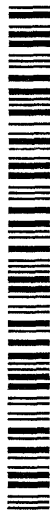
2004

Justificatif à produire aux services fiscaux
Opérations sur valeurs mobilières et revenus de capitaux mobiliers

DESIGNATION	DU PAYEUR	DU BENEFICIAIRE	
Nom, prénoms ou raison sociale	BNP PARIBAS	SCI MICHEL THOMAS	
Complément d'adresse			
N°, nature et nom de la voie	16 BOULEVARD DES ITALIENS	67 BLD EXELMANS	
Commune	PARIS	PARIS	
Code postal	75009	75016	
N° SIRET AU 31.12.2003	66204244900014	Code bénéficiaire	B
N° SIRET AU 31.12.2002 (en cas de changement)		Les renvois 2AB, 2DH, 2EE correspondent aux lignes de la déclaration n° 2042	
INFORMATIONS GENERALES		COMPLEMENTS D'IDENTIFICATION	
Période de référence		Date de naissance ou N° SIRET	37879899500015
Libellé		Commune de naissance (code)	000
Réf. du compte ou n° de contrat	00827 00021579242	Commune de naissance (libellé)	
Avoir fiscal ou crédit d'impôt (1)	2AB	Département (code)	
dont sur les dividendes d'actions françaises		Nom marital	
dont sur les revenus de valeurs étrangères		Produits des contrats d'assurance-vie et de bons de capitalisation bénéficiant de l'abattement prévu à l'article 125-0 A du CGI et soumis au prélèvement libératoire	2DH
Information facultative : montant des plus-values de cessions de valeurs mobilières		Autres produits soumis à prélèvement libératoire	2EE

(1) L'avoir fiscal ne peut être utilisé que :

- par les personnes physiques, jusqu'à la détermination de l'impôt sur le revenu dû au titre de 2004;
- par les sociétés mères, pour les distributions mises en paiement jusqu'au 31 décembre 2004, lorsque ces sociétés utilisent leurs avoirs fiscaux dans les conditions prévues au 2 de l'article 146, et en paiement du prélèvement exceptionnel de 25 % prévu à l'article 95 de la loi de finances pour 2004, lorsqu'elles les utilisent dans les conditions prévues au VI de cet article.



SCI MICHEL THOMAS

**67, Bld Exelmans
75116 PARIS**

à l'attention de Mme THOMAS BLONDEL

Madame,

Je vous confirme l'information que vous avez reçue par ailleurs de notre Etablissement, à savoir la **FUSION de la sicav monétaire BNP MONE COURT TERME avec le FCP BNP PARIBAS MONE TRESORERIE qui est intervenue le 26/01/2005**

L'objectif de placement reste de un jour et le but identique: obtenir une performance similaire à celle de l'indice de référence du marché monétaire européen "EONIA", diminuée des frais de fonctionnement et de gestion facturés à la l'OPCVM

**LE MINIMUM à chaque souscription de BNP PARIBAS MONE TRESORERIE est de 140 parts
CODE FR0010116343**

Toutes les autres caractéristiques du fonds demeurent inchangées

En cas de désaccord sur la transformation du portefeuille titres qui sera automatique à cette date, et jusqu'à l'expiration d'un délai usuel de 3 mois, les porteurs conservent la possibilité de racheter sans aucun frais les parts de BNP PARIBAS TRESORERIE reçues à l'échange

Je reste à votre disposition pour toutes informations complémentaires et vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sincères salutations


Rita Van Den Bussche
Chargée d'affaires Entreprises

OPERATION SUR TITRES

Page 1/2

AGENCE : PARIS VILLETTE
105 AVENUE DE FLANDRE
PARIS
75019
Tél. : 0 820 820 001
Fax. : 01 53 26 84 79

02193 00827



SCI MICHEL THOMAS
67 BOULEVARD EXELMANS
75016 PARIS 0731

COMPTE D'INSTRUMENTS FINANCIERS : 00827 18121579242

Compte espèces

Agence : PARIS VILLETTE (00827)
RIB : 30004 00827 00021579242 42
IBAN : FR76 3000 4008 2702 1579 2424 264

BIC

Le 05 janvier 2005

Objet : BNP MONE C.TER.SI
INFORMATION

Madame, Monsieur,

Vous êtes actionnaire de BNP Moné Court Terme, Société d'Investissement à Capital Variable (Sicav), de classification "Monétaire Euro" et nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.

Afin de vous offrir une lecture simplifiée de notre gamme d'OPCVM, nous avons décidé de doter l'ensemble de nos fonds français de la dénomination commune "BNP Paribas" et de regrouper ceux qui présentent des objectifs de gestion similaires. Ainsi, après avoir reçu l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers, votre Sicav va fusionner avec le Fonds Commun de Placements (FCP) BNP Paribas Trésorerie, dont l'objectif de gestion est, sur une durée minimum de placement d'un jour, d'obtenir une performance similaire à celle de l'indice de référence du marché monétaire européen EONIA (Euro Overnight Index Average) diminué des frais de fonctionnement et de gestion facturés à l'OPCVM.

Approuvée par le Conseil d'administration et l'Assemblée Générale Extraordinaire de votre Sicav, cette fusion interviendra le mercredi 26 janvier 2005 sur la base des valeurs liquidatives datées du mardi 25 janvier 2005.

La valeur liquidative d'origine de BNP Paribas Trésorerie ayant été fixée à 200 euros, le minimum à chaque souscription est de 140 parts. Toutes les autres caractéristiques de votre fonds demeureront inchangées.

Vous trouverez en annexe du présent courrier un comparatif des deux OPCVM appelés à fusionner, les modalités de cette opération ainsi que son traitement fiscal.

Nous vous informons que les souscriptions et rachats sur la Sicav BNP Moné Court Terme cesseront définitivement à compter du mardi 25 janvier 2005, à 12 heures.

Le prospectus complet de BNP Paribas Trésorerie (prospectus simplifié, note détaillée et règlement) est à votre disposition, sur simple demande écrite, auprès de BNP Paribas Asset Management (5 avenue Kléber, 75 116 PARIS), et sur le site Internet www.bnpparibas-am.fr.

En cas de désaccord sur ce projet de fusion et jusqu'à l'expiration du délai usuel de trois mois, vous conserverez la possibilité de racheter sans aucuns frais les parts de BNP Paribas Trésorerie reçues à l'échange, les rachats opérés sur ce fonds ne supportant aucun frais en vertu même de son prospectus simplifié.

BNP PARIBAS Asset Management

Annexe

Modalités de l'opération du 26 janvier 2005 :

A titre indicatif, si l'opération de fusion avait eu lieu sur la base des valeurs liquidatives datées du 30 décembre 2004, et compte tenu de la valeur liquidative de BNP Paribas Trésorerie (EUR 200,9), la parité d'échange aurait été, pour un porteur détenant une action de BNP Moné Court Terme (EUR 2 680,32) de 13 parts C (capitalisation) de BNP Paribas Trésorerie avec une soulte de EUR 68,62, soit une soulte égale à 2,63 % de la valeur des titres reçus à l'échange.

Traitement fiscal de l'opération de fusion pour les personnes physiques résidentes fiscales françaises

~ Dans le cas où vous opteriez pour un rachat, que celui-ci soit effectué avant ou après la fusion, il serait pris en compte pour la détermination du montant global des cessions de valeurs mobilières réalisées au cours de l'année du rachat par les membres de votre foyer fiscal, qui, s'il excède le seuil de cession de valeurs mobilières en vigueur, entraînera l'imposition de l'ensemble des plus-values réalisées.

~ Si en revanche vous choisissez de participer à la fusion, vous bénéficierez - comme indiqué ci-dessous - de tous les avantages du régime de sursis d'imposition.

~ Conformément à la réglementation, en participant à cette fusion, vous bénéficiez de plein droit - donc sans aucune formalité ni démarche à accomplir - du régime du sursis d'imposition, dans la mesure où la soulte reçue n'excèdera pas 10% de la valeur nominale des titres reçus. La valeur d'échange de vos actions de BNP Moné Court Terme ne sera pas prise en compte pour la détermination du montant global des cessions de valeurs mobilières réalisées par les membres de votre foyer fiscal en 2005, qui, s'il excède le seuil de cession de valeurs mobilières en vigueur, emporte l'imposition de l'ensemble de vos plus-values réalisées au cours de cette même année. La plus-value constatée lors de l'échange et la soulte ne sont pas imposables à l'impôt sur le revenu au titre de l'année de la fusion. Elles seront prises en compte pour la détermination de l'impôt sur le revenu l'année de la cession ou du rachat des parts BNP Paribas Trésorerie reçues à l'échange. La plus-value de cession sera en effet déterminée à partir du prix d'acquisition des titres de BNP Moné Court Terme remis à l'échange, minoré de la soulte reçue, et ne sera en tout état de cause imposable que si le montant des cessions de valeurs mobilières réalisées par votre foyer fiscal excède le seuil de cession de valeurs mobilières (sauf modification de la législation fiscale).

Traitement fiscal de l'opération de fusion pour les personnes morales

Les personnes morales imposables en France bénéficient de plein droit du régime du sursis d'imposition (art.38-5 bis du CGI) dans la mesure où la soulte n'excède pas 10 % de la valeur nominale des titres reçus. Elles sont toutefois tenues à des obligations déclaratives.

La soulte est prise en compte dans les résultats de l'exercice au cours duquel l'échange est réalisé.

Lorsqu'il s'agit de sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés, le sursis ne concerne pas l'écart d'évaluation des titres concernés, constaté au cours du même exercice que celui de l'échange, imposé en vertu de l'article 209-0A du CGI.

Les organismes sans but lucratif soumis à l'impôt sur les sociétés au titre de certains revenus du patrimoine (article 206-5 du code général des impôts) ne supportent aucune imposition sur les plus-values de cession de valeurs mobilières.

Pour de plus amples informations, votre chargé d'affaires se tient à votre disposition.

Nous vous prions d'accepter, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le service Titres



Agence : PARIS VILLETTE
105, RUE DE FLANDRE,
75019 PARIS 19EME

02193 00827 48
SCI MICHEL THOMAS

TEL.: 0 820 82 00 01
FAX : 01 53 26 84 79

67 BOULEVARD EXELMANS

75016 PARIS 0731

Compte d'instruments financiers : 00827 18121579242

Compte espèces

Agence PARIS VILLETTE (00827)
RIB : 30004 00827 00021579242 42
IBAN : FR76 3000 4008 2700 0215 7924 242

*PI -> AEF Lavalman / M. TOURAINE
fax du 03/02/05*

Code de la valeur	Valeur Catégorie et désignation	(1)	Quantité ou montant investi	Cours unitaire (2)	Estimation globale	% (3)
	TOTAL DE VOTRE PORTEFEUILLE				128 655	100,00
	TRESORERIE				128 655	100,00
FR0000291403	BNP MONE COURT TERME SI.	FP	48	2 680,32	128 655	100,00

Le présent relevé de portefeuille est établi sauf erreur ou omission. De convention expresse, ses écritures sont réputées approuvées de votre part, sauf réserves formulées auprès de votre agence dans le délai d'un mois de son édition.

- (1) Forme des titres ou particularités : N = nominative ; P = au porteur ; E = titres en dépôt à l'étranger ; F = franco.
(2) Fraction courue du coupon incluse, s'il y a lieu.
(3) Pourcentage de chaque ligne par rapport au total.

Opérations sur valeurs mobilières
 et revenus de capitaux mobiliers 2003

02193 00827

- 4. FEB. 2004

Agence : **PARIS VILLETTE (00827)**

SCI MICHEL THOMAS
220 BOULEVARD DE LA VILLETTE
75019 PARIS 1431

Compte de référence : **30004 00827 00021579242 42**

Identification fiscale :

SCI MICHEL THOMAS

9 AVENUE DE FLANDRE
75109 PARIS

Montants en EUROS

2 REVENUS DES VALEURS ET CAPITAUX MOBILIERES

Produits de placement soumis aux prélèvements libératoires	EE
Revenus des actions et parts ouvrant droit à abattement (avoir fiscal inclus)	DC
Revenus imposables des actions et parts non cotées détenues dans un PEA (avoir fiscal inclus)	FU *
Revenus de valeurs mobilières et distributions n'ouvrant pas droit à abattement (avoir fiscal ou crédit d'impôt inclus)	TS
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement (crédit d'impôt inclus)	TR *
Revenus, indiqués lignes DC, TS, TR, pour lesquels la CSG, la CRDS et le prélèv. soc. de 2 % ont déjà été prélevés	CG
Montant total des avoirs fiscaux et des crédits d'impôt	AB

* Vous reporter au verso de la notice d'accompagnement ci-jointe.

3 PLUS-VALUES ET GAINS DIVERS - AUTRES GAINS TAXABLES A UN TAUX FORFAITAIRE

Gains des sociétés de capital-risque taxables à 16 %	VL
--	-----------

Pour information

Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu ou de l'impôt sur les sociétés (montant net) :

Montant net payé : Droits de garde :

Montant brut soumis à prélèvement forfaitaire libératoire (EE) :

Montant prélèvement :

Valeurs françaises imposables OSBL :

Revenus de valeurs étrangères n'ouvrant pas droit à abattement :

Montant total des cessions : 83113

Créances, dépôts, cautionnements et comptes courants n'ouvrant pas droit à abattement (TR)

Option pour le prélèvement non exercée

Produits ou gains : dont plus-values sur TCN :

Pertes :

Sociétés de capital-risque Distributions exonérées :

Répartitions de FCPR ou distributions de SCR déjà soumises à CSG, CRDS et prélèvement social de 2 % (CG) :

Plan d'Epargne en Actions Compte n°

Date d'ouverture du plan :

Date du 1er retrait :

En cas de clôture avant 5 ans - Montant cumulé des versements :

Valeur liquidative à la date de la clôture du plan :

Revenus (avoir fiscal inclus) des titres non cotés inscrits dans un PEA (FU)* :

Plan d'Epargne Populaire Compte n°

Date d'ouverture du PEP :

Clôture avant 8 ans (cas de force majeure) Produits exonérés :

Produits de PEP déjà soumis à CSG, CRDS et prélèvement social de 2 % (CG) :

IFUHH 08822 00827 340403817229 000

1628580024647

402818825497

Page 1/2

Justificatif à produire aux services fiscaux
Opérations sur valeurs mobilières et revenus de capitaux mobiliers

4.FEV 2004

DESIGNATION		DU PAYEUR	DU BENEFICIAIRE	
Nom, prénoms ou raison sociale		BNP PARIBAS	SCI MICHEL THOMAS	
Complément d'adresse				
N°, nature et nom de la voie		16 BOULEVARD DES ITALIENS	9 AVENUE DE FLANDRE	
Commune		PARIS	PARIS	
Code postal		75009	75109	
N° SIRET AU 31.12.2003		66204244900014	Code bénéficiaire	B
N° SIRET AU 31.12.2002 (en cas de changement)			Les renvois 2AB, 2DH, 2EE correspondent aux lignes de la déclaration n° 2042	
INFORMATIONS GENERALES		COMPLEMENTS D'IDENTIFICATION		
Période de référence		Date de naissance ou N° SIRET	37879899500015	
Guichet		Commune de naissance (code)	000	
Réf. du compte ou n° de contrat	00827 00021579242	Commune de naissance (libellé)		
Avoir fiscal ou crédit d'impôt (1)	2AB	Département (code)		
dont sur les dividendes d'actions françaises		Nom marital		
dont sur les revenus de valeurs étrangères		Produits des contrats d'assurance-vie et de bons de capitalisation bénéficiant de l'abattement prévu à l'article 125-0 A du CGI et soumis au prélèvement libératoire	2DH	
Information facultative : montant des plus-values de cessions de valeurs mobilières		Autres produits soumis à prélèvement libératoire	2EE	

(1) L'avoir fiscal ne peut être utilisé pour ce montant que par les personnes physiques, les fondations reconnues d'utilité publique et les sociétés mères, lorsque ces sociétés utilisent leurs avoirs fiscaux dans les conditions prévues au 2 de l'article 146 du CGI.
A compter du 1^{er} janvier 2003, les personnes morales autres que les fondations reconnues d'utilité publique et les sociétés mères ne peuvent utiliser qu'un avoir fiscal au taux de 10%. Le cas échéant, ce crédit d'impôt est majoré d'un montant égal à 80% du précompte versé par les sociétés distributrices. Pour connaître le montant de cette majoration, reportez-vous aux indications fournies par les sociétés distributrices.

